

## Santé

# Le Conseil national adopte une loi pour améliorer la prévention

**Responsabilité individuelle contre encouragement de l'Etat: deux visions se sont affrontées hier à Berne**

Caroline Zuercher Berne

La Suisse en fait-elle assez pour éviter les maladies? Le Conseil national s'est penché, hier, sur la nouvelle loi sur la prévention. Son objectif: coordonner au niveau national les programmes visant à maintenir les Suisses en bonne santé. Au final, les parlementaires ont accepté le texte par 97 voix contre 71, malgré l'opposition de la droite dure. En Suisse, précise Ruth Humbel (PDC/AG) au nom de la commission, on compte aujourd'hui une foule de programmes. En 2008, selon des chiffres de l'Office fédéral de la statistique révélés par la *NZZ am Sonntag*, ils engendraient des coûts de 1,44 milliard de francs pour les autorités et les assurances. Soit 2,5% des dépenses totales de la santé, contre une moyenne de

**En 2008, la Suisse a payé aux autorités et aux assurances 1,44 milliard pour la prévention**



**307 millions pour lutter contre l'alcoolisme et les autres toxicomanies.** LUCIEN FORTUNATI



**165,6 millions pour lutter contre les maladies infectieuses.** PHILIPPE MAEDER



**141,5 millions pour le contrôle des denrées alimentaires.** CHRISTIAN BRUN



**185,2 millions pour la médecine scolaire, dont la prévention dentaire.** CHRISTIAN BONZON



**18,8 millions pour promouvoir la santé - financés par l'assurance de base.** FLORIAN CELLA

2,7% pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Certains, à Berne, souhaiteraient augmenter cet effort. Plus modestement, une majorité du National et le Conseil fédéral prônent la coordination nationale d'un système «fragmenté». En un mot, conclut Thérèse

Meyer-Kaelin (PDC/FR), cette loi «ne va pas amener de révolution ni augmenter les coûts, mais améliorer l'efficacité». Notre pays a une forte proportion de malades chroniques, plaide le ministre de la Santé, Didier Burkhalter. Leur nombre est en croissance et ils occasionnent près de trois quarts des coûts totaux.

Une simple coordination? A la tribune, Reto Wehrli (PDC/SZ) brandit la responsabilité individuelle contre le «totalitarisme de l'Etat». Jürg Stahl (UDC/ZH) voit dans ces règles un «gage de bureaucratie». Et, conclut Dominique Baettig (UDC/JU), «c'est du médicalement correct. L'Etat se donne bonne conscience avec un arrosage qui me paraît peu efficace.»

Au final, chacun a dû céder un peu. La gauche aurait voulu créer un nouvel Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Elle a abandonné son projet pour ne pas tout perdre: des tâches supplémentaires seront confiées à Promotion Santé Suisse.

Le Conseil fédéral proposait, en cas de renforcement des efforts sur le long terme, d'augmenter le supplément de prime LAMal dédié à la prévention. Celui-ci est aujourd'hui de 2 fr. 40 par an et par personne. Le gouvernement voulait plafonner les dépenses à

0,125% de la prime annuelle moyenne (4 fr. 85 par assuré sur la base des primes 2009): le National n'a pas voulu dépasser 0,1% (3 fr. 85).

L'UDC, elle, voulait biffer l'idée de réduire les inégalités en matière de santé dans le but de la loi. Elle n'a pas réussi. Echec aussi de son souhait de supprimer l'obligation, pour les cantons, de mettre sur pied des programmes adaptés aux différents groupes de la population et d'offrir des services scolaires.

Derrière ce débat, d'autres intérêts se profilent. D'un côté, quarante-sept organisations ont créé une Alliance pour la santé en Suisse et se battent en faveur de la prévention. En face, l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention adéquate (AWMP), qui compte dans ses rangs Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM), a déjà évoqué la possibilité de lancer un référendum. «Nous



**128,6 millions contre les maladies professionnelles et les accidents.** ANDRÉE-NOËLLE POT

craignons que ces campagnes résultent dans des interdictions légales, explique Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'USAM. On va donner davantage de compétences à la Confédération, au détriment des cantons.»

PUBLICITÉ

**Tribune de Genève** Partenaire média

## Le Cadre Noir de Saumur

15 et 16 avril 2011  
Palexpo - Genève

**Ce vendredi et samedi**

Locations chez Ticketcorner et à la Fnac  
Renseignements au 0901 566 500 (CHF 1.49/min) - livemusic.ch

Mercedes-Benz  
LIVE MUSIC PRODUCTION livemusic.ch  
coop

eHebdo 1ère télé 24heures

## Le remboursement des avortements attaqué par l'UDC au Conseil national

**Ne plus rembourser l'avortement et le changement de sexe pour réduire les primes? La Chambre du peuple dit non**

Un choix personnel. Voilà ce que représentent aux yeux de Peter Föhn (UDC/SZ) les interruptions volontaires de grossesse et la modification du genre. Le conseiller national a donc déposé deux motions visant à mettre fin au remboursement de ces prestations par l'assurance obligatoire. But: alléger les coûts de la santé à la charge de la collectivité. Depuis l'introduction de la LAMal, les dépenses ont continuellement augmenté pour osciller autour de 20 milliards par an. Conscient que l'avortement et le changement de sexe ne pèsent pas bien lourd dans la balance, le Schwytzois insiste: «Quand on parle gros sous, il faut s'attaquer au mal à la racine.»

En prévoyant des exceptions pour les cas de viol ou les grossesses mettant en danger la vie de la mère, les pistes énoncées par Peter Föhn ont également rallié une frange féminine de droite. «On ne peut pas profiter du système de cette façon: négliger sa contraception et faire payer les autres

assurés», s'indigne Alice Glauser (UDC/VD). Qui dénonce aussi une banalisation de la pratique.

Dans les faits, les interruptions de grossesse sont en constante diminution en Suisse. En 2009, on en dénombrait quelque 10 600. Ce qui se traduit par 6,5 femmes en âge de procréer sur mille. Soit un des taux d'avortement les plus bas d'Europe. Autre évolution notable depuis l'introduction de la «pilule du lendemain», plus de 60% des IVG sont réalisées par voie

médicamenteuse, contre 40% par intervention chirurgicale. Cette proportion se traduit par une diminution des coûts induits par les avortements, situés autour de 15 millions de francs par an.

Pas question pour le Conseil fédéral de renoncer aux remboursements. Pour ne pas revenir à l'âge des faiseuses d'anges. «En plus des dangers humains, les coûts supplémentaires résultant d'une telle pratique devraient de nouveau être couverts par l'assurance obligatoire», estime Didier Burkhalter. Quant à la population transsexuelle, estimée dans le pays entre 100 et 200 individus, le ministre en charge de la Santé a indiqué que la chirurgie n'intervient qu'en dernier recours et se trouve, de fait, très rare. Par 84 voix contre 55, le National a suivi l'Exécutif, maintenant l'IVG dans le catalogue de l'assurance de base. Idem pour les opérations concernant les transsexuels. Reste que l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée» est en train d'aboutir. Le peuple risque de devoir trancher. **A.M.**



**Didier Burkhalter, ministre de la Santé.** KEYSTONE

Lire aussi notre Politblog sur l'actualité fédérale  
<http://politblog.tdg.ch/blog/>